

LE PLAN ORDINATEUR PORTABLE 2021-2022 (POP GENERATION 3) – L’EQUIPEMENT INFORMATIQUE

Le Plan Ordinateur Portable « POP GENERATION 3 » est un dispositif régional en faveur des lycéens.

Objectifs : **réduire la fracture numérique,
favoriser l’accès aux technologies de l’information et de la communication**

Le Plan Ordinateur Portable se matérialise par une aide d’un montant forfaitaire de 350 € allouée sous la forme d’un bon « POP GENERATION 3 - équipement informatique », aux élèves éligibles qui en font la demande.

Le « Bon POP GENERATION 3 » est individuel et fait l’objet d’une attribution unique par élève. Il est destiné à l’acquisition d’un PC convertible en tablette 360° auprès d’un réseau de revendeurs informatiques agréés et conventionnés par la collectivité.

❖ Les bénéficiaires

Le Bon POP GENERATION 3 « équipement informatique » est délivré sans condition de ressources aux :

- Lycéens scolarisés en classe de seconde des filières générales, technologiques et professionnelles des lycées publics et privés, dans les Maisons Familiales et Rurales ainsi qu’à l’Ecole d’Apprentissage Maritime ;
- Elèves poursuivant depuis La Réunion les enseignements à distance auprès du CNED, relatifs aux classes éligibles susvisées.

❖ Comment obtenir un bon POP ?

Pour bénéficier d’un « Bon POP GENERATION 3 – équipement informatique », chaque élève éligible doit en faire la demande en remplissant **un formulaire de demande**.

Ce document, accompagné d’un certificat de scolarité, doit être remis à l’animateur « POP » du lycée, en vue de la vérification de l’éligibilité du jeune.

Le formulaire de demande est disponible à la rentrée scolaire auprès de l’animateur POP ou sur le site de la Région Réunion.

❖ Où se renseigner ?

- Après de l’animateur POP du lycée,
- Et de la Direction de l’Education de la Région : 0262 94 46 05 – 0262 94 46 11